

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008  
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-12-2  
Séance du vendredi 7 mars 2008

### Participation départementale au 20ème anniversaire de l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) de Strasbourg

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008/I - 12<sup>e</sup>/01 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU l'avis de la 12<sup>ème</sup> Commission du 7 février 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation du Département au 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'Institut Régional de Coopération - Développement (IRCOD) le 7 juin 2008 aux Tanzmatten à Sélestat en attribuant une subvention de 5 000 € pour l'organisation de cette manifestation et la réalisation d'un panneau présentant le partenariat existant entre le Département du Haut-Rhin et le Cercle de Yanfolila au Mali.

L'incidence financière de la subvention départementale en faveur de l'IRCOD d'un montant de 5 000 € est prévue sur le programme F014, fonction 048, chapitre 65, nature 6562.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER